

SARL 2TDB

Dénomination sociale : SARL 2TDB
Société par actions Simplifiée au capital de dix mille euros (10000 euros)
Siège social : 253 Rue Sainte Catherine 33000 Bordeaux
826 604 297 RCS Bordeaux

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 02 Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
et le deux avril, à neuf heures,
les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le gérant, par lettre simple en date du 15 février 2025.
Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur AHMADI KACHANI Chahab préside la séance en qualité de gérant de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le gérant, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 1000 actions composant le capital, soit la totalité des ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le gérant déclare, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le gérant rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise à jour des statuts - modifications d'articles - modification de l'actionnariat et de la répartition du capital suite à la cession en date du 01/02/2025.

Monsieur le gérant donne lecture du rapport au gérant.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le gérant met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première Résolution

Après lecture des modifications apportées :

L'assemblée générale décide de modifier les statuts et de les mettre à jour.

L'assemblée générale et le gérant de la société donne mandat et procuration à tout porteur et détenteur de ce procès verbal et des statuts à jour de les déposer à l'administration sur le site INPI CONNECT ou au greffe du tribunal de commerce compétent.

La résolution mise au vote est acceptée à l'unanimité.

NA.

Abc

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Le gérant

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'L' followed by a horizontal stroke.

Les associés

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal stroke.